

Commentaire du catéchisme Saint Pie X – 26 avril 2026 - LE DOGME

Chapitre3 : La création du monde - L'origine et la chute de l'homme

Q75. L'homme, à cause du péché originel, devait-il rester exclu pour toujours du paradis ?

L'homme, à cause du péché originel, devait rester exclu pour toujours du paradis si Dieu, pour le sauver, n'avait promis et envoyé du Ciel son propre Fils, Jésus-Christ.

I. *L'homme, à cause du péché originel, devait rester exclu pour toujours du paradis.* — Il n'est pas possible d'entrer au paradis sans la grâce sanctifiante. Mais avec le péché originel, l'homme avait perdu pour toujours la grâce sanctifiante et n'aurait plus jamais pu être accueilli au Ciel. Le péché offense l'infinie justice de Dieu et est d'une malice en un sens infinie (Saint Thomas). Comment l'homme aurait-il pu se relever de l'abîme dans lequel il était tombé sans une main bénéfique qui l'en tirât ? Comment aurait-il pu, d'ennemi qu'il était, redevenir l'ami de Dieu sans le pardon, et comment aurait-il pu offrir une réparation en un sens infinie ? Tous les efforts de tous les hommes, prolongés pour l'éternité entière, n'auraient su mériter la grâce perdue, parce que la satisfaction aurait toujours été d'ordre naturel et n'aurait pu mériter le pardon et la grâce qui sont surnaturels. C'est pourquoi, sans le secours divin, l'homme aurait dû demeurer exclus pour toujours du paradis.

II. *...si Dieu, pour le sauver, n'avait promis et envoyé du Ciel son propre Fils, Jésus-Christ.* — Après le péché, Dieu pouvait abandonner l'homme à son sort et lui infliger le châtement qu'il méritait ; il pouvait aussi pardonner gratuitement sa faute, sans exiger aucune réparation ; il pouvait enfin remettre la faute en exigeant la réparation et la satisfaction dédaignées. En sa miséricorde et sa justice infinies, Dieu choisit cette dernière voie. Mais comme aucune créature n'était en mesure d'offrir la satisfaction et la réparation adéquates, en un acte d'une miséricorde infinie, il promit, puis envoya du Ciel son Fils unique pour qu'il se fasse homme et satisfasse dignement la justice divine.

La promesse du Rédempteur à venir fut faite par Dieu dès qu'il eut prononcé la sentence de condamnation contre nos ancêtres avec l'annonce qu'allait apparaître une femme qui, par l'intermédiaire de son Fils, écraserait la tête du démon (voir Gn 1, 14-16). La promesse divine fut maintes fois répétée aux patriarches et aux prophètes, jusqu'à ce que vienne le temps où, avec l'Incarnation du Fils de Dieu, elle devint une consolante réalité.

RÉFLEXION : Nous devons indubitablement être reconnaissants envers Dieu qui nous a créés ; mais nous lui devons une reconnaissance encore plus grande parce qu'il nous a rachetés, réalisant une seconde création, plus merveilleuse que la première.

Jours	Fêtes	Offices	
Dimanche 26	3^{ème} dimanche après Pâques		
Lundi 27	S^t Pierre Canisius	07h15 : Messe au prieuré 07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	S A J
Mardi 28	S^t Paul de la Croix	07h15 : Messe au prieuré 07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J S A
Mercredi 29	S^t Pierre de Vérone	07h15 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré	J A
Jeudi 30	S^{te} Catherine de Sienne	09h00 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré suivie du salut du TSS jusqu'à 19h30	J A
Vendredi 01	<i>1^{er} vendredi du mois</i> S^t Joseph artisan	11h00 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré suivie de l'adoration jusqu'à 22h00	A J
Samedi 02	<i>1^{er} samedi du mois</i> S^t Athanase	07h15 : Messe à Goussonville 10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré	A A J
Dimanche 03	4^{ème} dimanche après Pâques	Au prieuré Saint-Jean Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 A	Église de Jouy-Mauv. Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 J

Annonces complémentaires

- **LES SACRES du 1^{er} juillet.** La paroisse St Nicolas du Chardonnet organise **un car** au départ de Paris. Bulletins d'inscription téléchargeables sur le site internet de St Nicolas et renseignements sur l'affiche à l'entrée de l'église/la chapelle. Accompagnement assuré par Monsieur l'abbé d'Orsanne.
- **Publication de mariage :** Monsieur Thomas Dufour et Mademoiselle Laure Dumaine se marieront le 13 juin 2026 au prieuré Saint-Jean de Mantes-la-Jolie. Notre profession de catholique nous fait le devoir de prier pour ce nouveau foyer chrétien. Maintenant, les personnes qui connaîtraient quelque empêchement à ce mariage sont obligées, en conscience, d'en informer le prieur, ou, si elles le préfèrent, le Supérieur de district.
- **Préparer l'été de vos enfants :** Voir tracts et affiches des différents camps à la sortie de la chapelle. **Attention** les places sont rares donc chères...

Dates à retenir

- **Mai – mois de Marie :** Il est très bien de joindre les litanies de la Très Sainte Vierge Marie à son chapelet quotidien.
- **Samedi 2 mai, premier samedi du mois :** 10h30 confessions et chapelet, 10h55 ¼ d'heure de méditation en réparation des offenses envers le Cœur Immaculé de Marie et 11h15 Messe
- Samedi 2 mai, à 15h00 **baptême de Constance Dufour.** Merci de vos prières pour sa fidélité aux promesses de son baptême.
- Du 5 au 13 mai, aura lieu la **neuvaine des enfants** pour susciter des vocations sacerdotales et religieuses. L'images avec la prière de la neuvaine est à votre disposition à la sortie des chapelles.
- Les 23, 24 et 25 mai, **pèlerinage de Pentecôte.** Le thème : les vocations.
 - **Vente du livret spirituel** après la messe. Une très bonne lecture spirituelle.
 - **Préparation :** Nous recherchons des personnes pour faire des méditations pour notre chapitre Saint Clair. Merci de faire bonne accueil à Monsieur Richard.
 - **Membres priants :** s'inscrire au chapitre Notre-Dame de Nazareth. Deux points sont à retenir : Toutes les intentions confiées par les membres priants seront solennellement déposées à Chartres, dans la croix de procession avant le départ de la colonne. Les membres priants, même enfants, reçoivent un livret spirituel. Les inscriptions sont possibles soit via le site : "**Pèlerinages de Tradition**", soit au moyen du tract présent à la sortie de la chapelle.
- Samedi 27 juin 2026, **les Feux de la Saint-Jean** auront lieu à l'école N.-D. de la Sablonnière à Goussonville.
- Du 2 au 5 juillet 2026 **UNIVERSITÉ D'ÉTÉ PAX IURIS** à l'école Sainte-Marie de Saint Malo. Voir les renseignements sur l'affiche à la sortie de la chapelle.